

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY  
Séance du 6 mai 2024 à 20 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le six mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUTRY se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du vingt-quatre avril deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

### Ordre du jour :

1. Vente de l'immeuble - 2 rue Dominique George
2. Autorisation recrutement
3. Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour à savoir :

- Reconduction de contrats PEC – Périscolaire
- Approbation d'une convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage relative à la réalisation par le SDE54 d'enfouissement des réseaux pour le compte de la commune de Cutry – Travaux cœur de village 2025

A l'unanimité les deux points à l'ordre du jour sont ajoutés.

-----  
Etaient présents : M. Jean HUARD, M. Jean-Claude PAGELOT, Mme Nathalie GENIER, M. Bernard HICK, Mmes CEROTTI et Françoise KAYSER, M. Patrick VERDINI, Mme Brigitte HOUSSEMAND, M. Fabrice BOUDART, Mme FLEUTOT, MM. Mickaël DI BARTOLOMEO et Jean-Baptiste COLIN.

Etaient excusés : Mme Sandrine HAUPTMANN a donné procuration à M. Jean HUARD.  
Mme PETIT et M. Pierre PARRACCIANI.

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste COLIN

Nombre de conseillers :

15 en exercice

12 Présents

13 Votants

-----  
**Délibération n° 22-2024**  
**Vente d'immeuble - 2 rue Dominique George**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

AUTORISE M. le Maire à entreprendre toutes les actions nécessaires afin aboutir à l'aliénation de l'immeuble 2 rue Dominique George à CUTRY, pour un montant de 240 000 € (deux cent quarante mille euros)

DIT que Les frais d'agence d'un montant de 5 000 € seront à la charge du vendeur.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

-----  
**Délibération n° 23-2024**  
**Contrat PEC - Emploi Service technique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour :

DECIDE la création d'un contrat « Parcours Emploi Compétences » dit contrat PEC.

DIT que la personne recrutée sera affectée au service technique de la ville afin de réaliser dans la commune les travaux de balayage des rues, d'entretien des espaces verts, des petits travaux de dépannage dans les bâtiments communaux etc., à compter du mois de juin 2024, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec le salarié et la convention avec l'Etat.

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif.

-----  
**Délibération n° 24-2024**  
**Reconduction de contrats PEC - Périscolaire**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour :

DECIDE la reconduction des contrats « Parcours Emploi Compétences » dit contrat PEC,

DIT que les agents d'animation seront affectés au service périscolaire de la ville en qualité d'agent d'animation, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de travail avec le salarié et la convention avec l'Etat.

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif.

-----  
**Délibération n° 25-2024**  
**Approbation d'une convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage**  
**relative à la réalisation par le SDE54 d'enfouissement des réseaux**  
**pour le compte de la commune de Cutry – Travaux cœur de village 2025.**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 voix pour.

APPROUVE la convention de mandat de maître d'ouvrage pour les études et les travaux d'enfouissement des réseaux secs « Traverse du village » à Cutry, comprenant la définition du programme, les éléments d'aménagement et l'enveloppe financière prévisionnelle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les actes y afférents,

S'ENGAGE à inscrire les dépenses correspondantes au budget,

S'ENGAGE à verser au SDE54 les sommes dues au titre de la convention susvisée.

Fait à Cutry, le 7 mai 2024



Le Maire

Jean HUARD